



## Communiqué

### **Sous la pression des personnels, le ministre de la Fonction publique fait enfin une annonce sur la validité de l'examen professionnel de rédacteur !**

Lors de la séance plénière du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 30 novembre 2011, François SAUVADET, ministre de la Fonction publique, a annoncé que, dans le cadre de la réforme de la catégorie B, les projets de décrets concernant le cadre d'emplois des rédacteurs seraient à l'ordre du jour lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) du 21 décembre prochain. Le ministre a abordé également la problématique des « reçus/collés » de l'examen professionnel de rédacteur (4 000 à 6 000 selon le gouvernement). Une solution sera apportée par le gouvernement lors du CSFPT du 21 décembre 2011.

Pour la Fédération CGT des Services publics et son Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens, c'est un juste retour des choses. En effet, plus de 6 000 agents territoriaux auraient perdu définitivement le bénéfice de leur examen professionnel le 2 décembre 2011. Par un courrier en date du 3 novembre, la Fédération avait interpellé sur ce point Philippe RICHERT, ministre chargé des Collectivités territoriales. La pétition sur l'examen professionnel de rédacteur initiée par la CGT a déjà recueilli près de 2 000 signatures, ce qui démontre la forte attente des agents concernés.

La CGT sera bien entendu extrêmement attentive aux modalités proposées par le gouvernement pour répondre aux revendications des personnels.

Montreuil, le 1<sup>er</sup> décembre 2011